



Compte Rendu de la Commission Paritaire Permanente de Négociation d'Interprétation (CPPNI) de la Branche de l'Action Sanitaire et Social (BASS)

Du mardi 6 juillet 2021

Union Nationale des Syndicats de la Santé Privée
Fédération Nationale de l'Action Sociale

LE PARITARISME EN QUESTION

I. APPROBATION DU COMPTE6RENDU DE LA DERNIERE REUNION CPPNI du 8 JUIN

FO demande que soit rajouté Pascal CORBEX et Marc REISDORF à la liste des négociateurs.

II. QUALITE DE VIE AU TRAVAIL (QVT)

AXESS nous présente le projet d'accord QVT du secteur avec une annexe relative aux facteurs déterminants de la QVT. Alors que la CFDT souhaite juste l'intégration de l'annexe dans le corps du texte, FO continue à rappeler que le texte est bien trop généraliste. Il suffit en effet d'aller sur les sites gouvernementaux pour retrouver les préconisations dans le texte.

FO est par ailleurs surprise de voir un texte qui ne s'intéresse principalement qu'aux aspects managériaux :

« Favoriser un management participatif et une plus grande autonomie laissée à chacun dans la réalisation de son travail » ;

« La préservation de la santé et de la sécurité au travail des salariés est une obligation qui incombe l'employeur et qui s'inscrit dans un objectif de performance globale de l'entreprise englobant les dimensions économiques, organisationnelles, managériales et sociétales » ;

« Concrètement, il s'agit de favoriser un management de l'engagement des salariés par l'implication et l'autonomie professionnelle » ...

A FO, nous constatons qu'au-delà des phrases incompréhensibles et vides de sens, il n'y a rien sur l'accompagnement des salariés en situation de handicap, notamment par une politique d'insertion professionnelle en faveur des personnes en situation de handicap, par le maintien dans l'emploi.

Rien non plus sur la conciliation des temps de vie. Pas de mesures de soutien à la parentalité. Pas de mesures de soutien aux salariés qui sont dans des situations de fragilité (exemple des familles monoparentales où nous proposons 2 jours d'absences supplémentaires).

Sur la santé, AXESS mise sur ce qui existe déjà sur les TMS (Troubles Musculosquelettiques) et les RPS (Risques Psychosociaux), en s'appuyant sur ce qui existe déjà, mais ne cherche pas à réfléchir sur la prise en charge de la personne.

AXESS nous a répondu qu'il ne pouvait s'agir d'un accord avec trop de thèmes et trop de pages.

A FO, nous sommes persuadés que cet accord sans objectifs concrets finira sur une étagère.

Une prochaine présentation de texte sera proposée en septembre avec l'ajout d'indicateurs à la demande de la CFDT.

III. MESURE 1 DU SEGUR

La CFDT rappelle qu'elle avait demandé un accord de Branche étendu concernant le CTI (Complément de Traitement Indiciaire).

AXESS nous explique sa volonté de conclure un accord pour les salariés non-couverts et vérifie la faisabilité juridique (hiérarchie des normes et superposition des accords) avant une proposition à venir. Les employeurs veulent s'assurer que la condition de garantie de financement dans les DUE (Décision Unilatérale de l'Employeur) ne soit pas remise en cause. AXESS rappelle que les enveloppes sont octroyées pas Fédération.

FO se dit effarée par les décisions qui sont prises. Ou l'on présente encore des enveloppes fermées. Ou l'on marchande les moyens. Alors que la Mission Laforcade méprise les salariés, nous rappelons notre revendication : 183 € POUR TOUS sans contrepartie !

AXESS nous explique que le ministère des Solidarités et de la Santé ne souhaite pas distribuer des enveloppes comme dans le public et soumettra un projet d'accord en septembre.

IV. APPLICATION DE L'ARTICLE 5.4 DE L'ACCORD DU SECTEUR DES ACTIVITES SANITAIRES, SOCIALES ET MEDICO-SOCIALES PRIVE A BUT NON LUCRATIF N°2019-02 DU 29 OCTOBRE 2019 VISANT A INSTALLER LA COMMISSION PARITAIRE PERMANENTE DE NEGOCIATION ET D'INTERPRETATION

Il s'agit d'un point qui a été mis à l'ordre du jour à la demande de FO.

L'article 5.4 (Mise en place de groupes de travail paritaires) dispose que « *La CPPNI décidera, selon les modalités de prises de décisions visées à l'article 5.1 du présent accord, de la mise en place de groupes de travail paritaires. La CPPNI en définira les missions et objectifs* ».

FO explique qu'il n'est donc pas possible de mettre en place unilatéralement un groupe de travail sur la transposition de la mesure 1 du SEGUR. Pour FO, le paritarisme n'est pas respecté !

AXESS nous explique pour s'exonérer que l'accord CPPNI n'est pas étendu.

La CGT rejoint FO mais pour la CFDT qui, rappelons le, a balisé le terrain pour les employeurs, nous serions hors cadre de la CPPNI. Pour cette OS, il ne s'agirait pas d'un groupe paritaire de la Branche Sanitaire, Sociale et Médico-Sociale, mais d'un groupe ad hoc.

FO rappelle que la Mission Laforcade n'établit pas l'accord de méthode sur cette négociation et que les règles du paritarisme doivent être respectées. Les employeurs et la CFDT ont beau expliquer qu'il s'agit d'une manne financière à ne pas rater, FO rappelle que les contreparties sont les suivantes :

- Elaboration d'un système de classifications et de rémunérations commun aux différentes conventions collectives ;
- Convention collective unique.

FO ne participera pas à un groupe de travail qui exclut une partie des salariés de la transposition du complément de traitement indiciaire et qui participe à la destruction des Conventions Collectives.

FO, rejointe par la CGT, demande que soit mis à l'ordre du jour, de la CPPNI du 8 septembre, un vote sur la mise en place des modalités et des contenus d'un groupe paritaire.

V. QUESTIONS DIVERSES

FO demande à savoir où nous en sommes sur les procédures d'agrément / extension de l'accord formation professionnelle et de l'accord CPPNI.

AXESS répond que le processus administratif est lent et qu'il faut patienter.

VI. ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE CPPNI DU 9 SEPTEMBRE

- Accord QVT
- Transposition mesure 1 du Ségur
- Mise en place de l'article 5.4 de l'accord du secteur des activités sanitaires, sociales et médico-sociales privé à but non lucratif n°2019-02 du 29 octobre 2019 visant à installer la CPPNI
- Egalité Hommes / Femmes

Pour la délégation FO : Murat BERBEROGLU, Pascal CORBEX, David LEGRAND

A L'heure où nous terminons ce compte-rendu, nous apprenons atterrés que la CFDT, UNSA et AXESS seront reçus demain par Laforcade afin de présenter l'avancée de leurs travaux dans un groupe de travail que nous considérons avec la CGT comme illégitime puisque ne respectant pas l'article 5.4 mentionné dans le compte-rendu.

Nous franchissons une étape inquiétante où le paritarisme et le respect des négociations ne seraient plus respectés !!



Communiqué de presse

Montreuil, le 8 juillet 2021.

SEGUR...Laforcade...des mascarades de négociation qui se poursuivent au Ministère au mépris des règles de base en matière de négociation collective

Les organisations syndicales CGT, FO et SUD ont dénoncé, lors de la Mission Laforcade, l'assujettissement des négociations par le gouvernement. Une lettre de cadrage fermée, un périmètre de négociation verrouillé, des salariés divisés sans pouvoir faire bouger les lignes sous peine de n'obtenir aucun financement, nous n'appelons pas cela des négociations ! Mais du chantage !

Les organisations d'employeurs composant AXESS et la CFDT ont fait le choix de céder à ce chantage.

Nous avons prévenu, imposer sur le périmètre de la BASS (800 000 salariés !) un accord de méthode signé sans majorité avec une organisation syndicale non-représentative des salariés sur le secteur, ça ne passera pas !

Quelle indécence, quel mépris vis-à-vis des salariés de la BASS !

Encore mieux, ce mardi 6 juillet au détour d'un groupe de travail paritaire dont l'objet même ne fait pas l'unanimité chez les partenaires sociaux de la BASS, nous découvrons qu'AXESS et les signataires de l'accord de méthode, la CFDT et l'UNSA, vont ensemble, ce jeudi 8 juillet, présenter le résultat du groupe de travail à la Mission Laforcade ! De quel résultat parlons-nous ? Les organisations syndicales représentatives sur ce périmètre, se sont-elles mises d'accord pour que ce qui a été discuté et échangé lors de ces réunions soit présenté à la Mission Laforcade ? La réponse est NON, car il n'y a pas d'accord majoritaire sur ce périmètre pour que les choses se fassent de cette façon.

Nous assistons une fois de plus à un passage en force de la CFDT et d'AXESS qui décident seuls que le travail a abouti. Les organisations syndicales majoritaires n'ont eu de cesse dans les différentes instances du secteur, de rappeler qu'elles n'étaient pas tenues par l'accord de méthode signé dans le cadre de la Mission Laforcade. Le chantage mis en place par le ministère, d'allouer des crédits pour revaloriser les salaires dans les établissements médicaux sociaux du handicap, était soumis à un rapprochement des Branches sur ce périmètre CCN 51, CCN66, CHRS, CLCC, Croix-Rouge Française.

C'est un chantage odieux. Le ministère n'a pas les moyens de contraindre administrativement ces Branches à fusionner, alors il utilise la menace de ne pas attribuer d'enveloppe SÉGUR aux salariés de ce secteur si les partenaires sociaux refusent ce rapprochement. Renvoyant au passage les augmentations de salaires pour le secteur social (insertion, prévention spécialisée, protection de l'enfance...) à une autre discussion dans une autre instance fin 2021, « *La conférence des financeurs* ».

La CGT, FO et SUD refusent de continuer à subir le chantage du gouvernement en lieu et place de négociations loyales et sérieuses, en tentant de diviser les salariés entre eux. Nous dénonçons le détournement de tout respect des règles de la négociation paritaire au profit d'arrangements de salon.

Les organisations syndicales CGT, FO et SUD, représentatives et majoritaires sur le secteur sanitaire, social et médico-social non-lucrative, demandent au gouvernement de cesser de prendre en otage les négociations collectives de branche pour mettre la pression aux représentants de salariés et d'employeurs pour fusionner ces Branches.

Elles demandent la réouverture de négociations et souhaitent être reçues au plus vite par le Premier Ministre.

Elles sont prêtes et déterminées à appeler à la mobilisation la plus large, y compris par la grève, avec l'ensemble des salariés du secteur Sanitaire Social et Médico-social.

Contacts presse :

CGT de la Santé et de l'Action Sociale, Julie Massieu 06.28.11.91.13
FO Union Nationale des Syndicats Santé Privée, Franck Houlgatte 06.12.25.94.25
FO Fédération Nationale de l'Action Sociale, Pascal Corbex 06.61.12.85.20
SUD Santé Sociaux, Brahim Ould-Aklouche 06.85.67.98.72